

DOCUMENTS PRINCIPAUX CONCERNANT LE SUIVI DU PLAN DE FORMATION

La composition du plan de formation

Le plan de formation financé par l'ANFH est composé de deux éléments :

- ⇒ 83 % de la cotisation 2.1% : poste budgétaire « 0000 ».
Intégré à ce budget, le report de l'année précédente permet de financer tout ou partie des formations antérieurement accordées
- ⇒ Eventuellement d'un abondement au 83% (issu de la cotisation 4% du 2.1°) : poste budgétaire « M001 »

Quels sont les documents essentiels ?

- Le suivi de l'utilisation des recettes
Il donne une vision annuelle de l'utilisation des fonds de formation
- Le tableau de consommation pluriannuelle
Il permet une lecture pluriannuelle des dossiers pris en charge sur le plan de formation
- Le suivi financier
Cet outil donne une vision détaillée par nature de frais, des prévisions, engagements et charges en cours par formation.

Où se trouvent-ils ?

=> Pour les établissements non connectés au logiciel GESFORM, ils sont transmis régulièrement et sur simple demande à tout moment.

=> Pour les établissements disposant du logiciel GESFORM :

| | |
|--|---|
| Le suivi de l'utilisation des recettes | éditions/éditons budget 2.1%/suivi de l'utilisation des recettes du 83% |
| Le tableau de consommation pluriannuelle | éditions/éditons budget 2.1%/tableau de consommation détaillé pluriannuelle |
| Le suivi financier | éditions/financier/suivi financier |

Quels sont les points de vigilance ?

Il est à noter que l'analyse est faite sur la base des formations informatisées. Seules les informations saisies permettent d'avoir une vision précise quant à la consommation des crédits de formation. Pour les ARF pluriannuels sur n+1, seuls les montants des formations « engagées » sont indiqués.

Il s'agit d'utiliser les fonds avec des actions de formations annuelles ou pluriannuelles. On entend par pluriannuelle, des formations individuelles ou groupes (composés des mêmes agents) qui se déroulent sur plusieurs exercices.

Les formations pluriannuelles de type EP dans les plans permettent de générer des ARF n+1 et par conséquent d'augmenter les sommes reportables en cas de solde sur l'exercice en cours.

L'utilisation des recettes

Disponible sous Gesform dans éditions/éditons budget 2.1%/suivi de l'utilisation des recettes du 83%

Les informations suivantes apparaissent :

Recettes = Enveloppe calculée sur la base de 83% des cotisations et du report éventuel N-1

ARF N = Accord sur recettes Futures. Il s'agit des formations engagées pour l'année c'est-à-dire certaines de se dérouler dont la convention a été signée

Accordés non engagés = Formations prévues n'ayant pas encore donné lieu à la signature de la convention de formation

Attente de décision = Formations prévues au stade de la sélection de l'organisme et dans l'attente de la décision de l'ANFH

Nouveau solde = Solde annuel non affecté à une formation (déduction de tous les dossiers saisis)

ARF N+1 = Engagements N+1 réalisés pour une formation commençant en N ou avant

Solde reportable = Nouveau solde dans la limite des ARF N+1

ARF N++ = Engagements sur N+1 et au-delà pour une formation commençant en N ou avant

A la clôture de l'exercice, si le solde n'est pas entièrement consommé, il est possible de reporter dans la limite des ARF N+1.

2 cas possibles lors de la clôture de l'exercice

Cas n°1 : A la clôture annuelle les ARF N+1 sont supérieures au solde comptable :

| Etablissement | Recettes | ARF N | Solde comptable | Cumul ARF N+1 | Cumul ARF N++ (y compris ARF+1) | Report autorisé prévisionnel* | Solde non reportable |
|---------------|--------------|--------------|-----------------|---------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| CHU X | 4 378 645,21 | 3 780 181,48 | 598 463,73 | 966 008,44 | 3 026 364,04 | 598 463,73 | 0,00 |

Le Solde prévisionnel de 598 463.73 est < aux ARF N+1 (966 088.44)

Le solde prévisionnel N étant < aux ARF N+1, le **REPORT** en N+1 est à hauteur du solde N (pas de mutualisation au niveau régional)

Dans cas, les recettes N++ devront financer une partie des engagements pris l'année précédente (pour N+1 : 966 008.44 – 598 463.73).

Cas n°2 : A la clôture annuelle les ARF N+1 sont inférieures au solde comptable :

| Etablissement | Recettes | ARF N | Solde comptable | Cumul ARF N+1 | Cumul ARF N++ (y compris ARF+1) | Report autorisé prévisionnel* | Solde non reportable |
|---------------|------------|------------|-----------------|---------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| CH Y | 436 614,54 | 387 492,72 | 49 121,82 | 37 970,01 | 49 763,01 | 37 970,01 | 11 151,81 |

Dans le cas présent le total des ARF N+1 de 37 970.01 est inférieur aux 49 121.82 de solde comptable donc le **REPORT** est égal au montant des ARF N+1

la différence de 11 151.81 est mutualisée au niveau régional

Sans dossier pluriannuel, le cumul ARF N+1 aurait été à 0 et le total du solde comptable aurait été non reportable.

- L'analyse est possible seulement sur la base des formations informatisées
- Pour les ARF pluriannuels sur n+1, seuls les montants des formations « engagées » sont indiqués.
- L'objectif est d'avoir une souplesse dans l'utilisation du solde du 83% non affecté
- les formations pluriannuelles de type EP génèrent des engagements en pluri annualité et par conséquent augmentent les sommes reportables en cas de solde sur l'exercice en cours.
- Avoir des ARF pluri-annuelles peut être une stratégie en cas de déménagement d'une structure par exemple
- Le risque d'un taux d'engagement N+1 non couvert par le solde N, a pour conséquence un moindre développement du plan de formation sur N+1
- Le montant de ces engagements devra faire l'objet d'une justification notamment la convention de formation et attestations de présence

Le suivi financier

Disponible sous Gesform dans éditions/financier/suivi financier

Suivi financier détaillé exercice

| DPC | 1 | Gpe | 2 | 3 | Montant Accordé non engagé | Montant Engagé | Charges payées | Charges à payer (DENM) | Avance en cours | 4 |
|--|---------|-----|------|---|----------------------------|----------------|----------------|------------------------|-----------------|----|
| Etablissement : | | | | | | | | | | |
| /2007/00001 | 2007/01 | 4 | 0000 | E | | 3 800,00 | 0,00 | 3 800,00 | 0,00 | EC |
| /2007/00001 : MALTRAITANCE A PERSONNE AGE | | | | | 0,00 | 3 800,00 | 0,00 | 3 800,00 | 0,00 | |
| /2007/00002 | 2007/02 | 2 | 0000 | E | 1 800,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| /2007/00002 : INFORMATIQUE-WORD ET EXCEL | | | | | 1 800,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| /2007/00003 | 2007/03 | 1 | 0000 | T | | 5 916,00 | 5 916,00 | 0,00 | 0,00 | SD |
| /2007/00003 : QUALITE DE VIE DES RESIDENTS PRESENTAIT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT | | | | | 0,00 | 5 916,00 | 5 916,00 | 0,00 | 0,00 | |
| /2007/00004 | 2007/04 | 2 | 0000 | D | | 90,00 | 90,00 | 0,00 | 0,00 | SD |
| /2007/00004 | 2007/04 | 2 | 0000 | E | | 600,00 | 600,00 | 0,00 | 0,00 | SD |
| /2007/00004 : ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE | | | | | 0,00 | 690,00 | 690,00 | 0,00 | 0,00 | |
| /2007/00005 | 2007/05 | 1 | 0000 | E | | 4 400,00 | 0,00 | 4 400,00 | 0,00 | EC |
| /2007/00005 : SOIGNER PAR LE TOUCHER ET LE MASSAGE | | | | | 0,00 | 4 400,00 | 0,00 | 4 400,00 | 0,00 | |
| Etablissement : | | | | | 5 | 6 | 7 | 8 | | |
| | | | | | 1 800,00 | 17 516,00 | 6 616,00 | 8 200,00 | 0,00 | |

Lecture du document :

1. Numéro de dossier propre à chaque établissement
2. poste budgétaire (0000 pour le plan de formation : 83% du 2.1%)
3. Natures des frais : 'E' = enseignement, 'D' = déplacement, 'T' = traitement
4. Situations :
 - Si 'EC' = En cours envoyer facture ou solder
 - 'SD' = soldé
 - Si ' ' = en attente envoyer fiche de prise en charge + convention ou demander annulation
5. Dossiers en attente de confirmation d'engagement
6. Total des engagements (ARF) de l'année N
7. Règlements effectués
8. Factures en attente concernant des formations de l'année en cours.
Elles deviendront des DENM à la clôture de l'exercice sous réserve que l'ANFH dispose des documents suivants : attestation de présence et convention de formation. Il sera possible de régler la facture après la clôture de l'exercice.